



Le cadre conceptuel

Célia Grandhomme, SAP CEFES-ULB et J.-J. Detraux, prof émérite, ULB

Les classifications internationales

- Pour bien comprendre dans quel cadre nous devons aujourd'hui réfléchir l'accueil d'étudiants dits « à besoins spécifiques », il nous faut rappeler brièvement l'historique des concepts apportés par 3 classifications : la CIDIH, la CIF et le PPH

Déficiência/Inadaptation/ Handicap: la CIDIH

- Travaux de Wood (1975) and Bury (1979)

Conduisent à faire la distinction entre 3 concepts:

- **Déficiência** : perte, déficit, anomalie d'un organe (aspect biologique) ou d'une fonction
- **Inadaptation** : impact , conséquence de la déficiência dans un contexte (humain, matériel) spécifique qui pose ses exigences
- **Handicap** : limitation dans le rôle et le statut social

Idées à la base

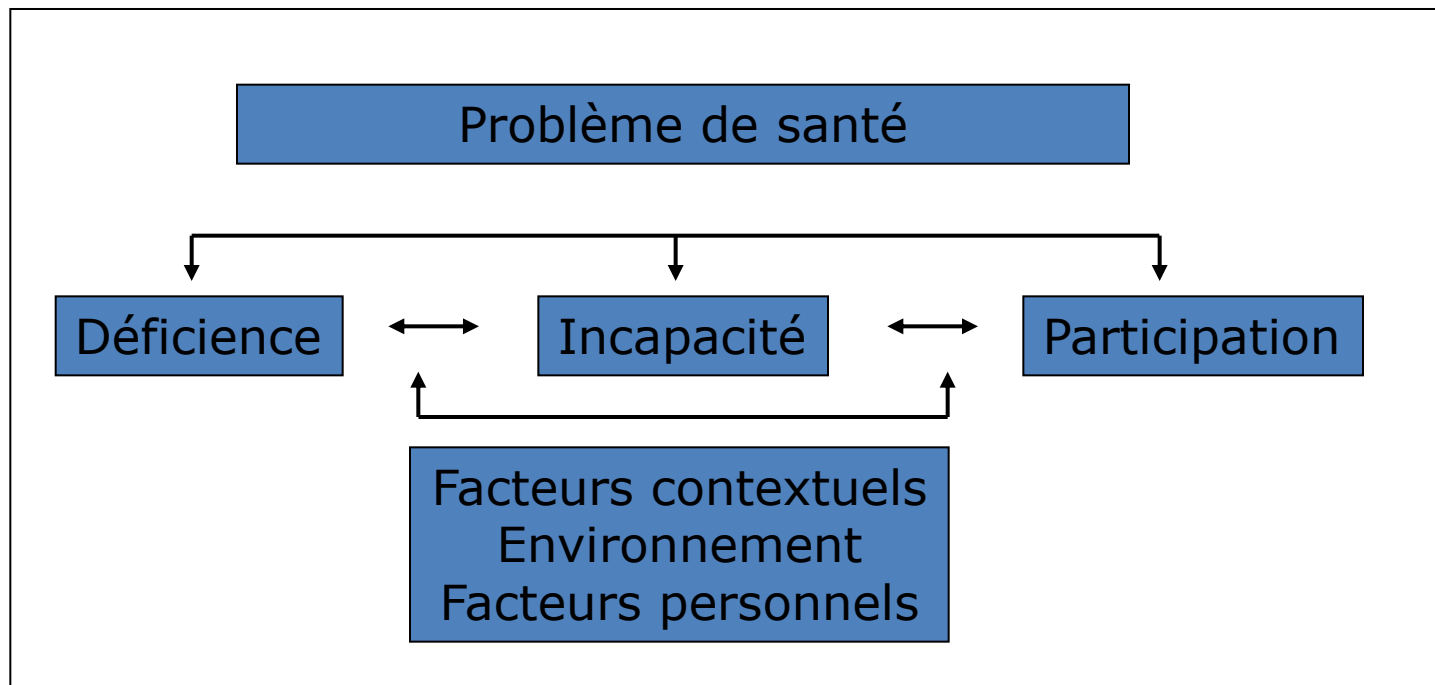
- Suppression des termes négatifs (handicap, incapacité)
- Remise en question de la causalité médicale
- Introduction du concept de participation sociale
- Mise en évidence de l'importance des facteurs environnementaux

Déficiência/Inadaptation/ Handicap

- En 1982, OMS décide de faire la révision de la CIDIH
- Idée: faire un instrument de description non plus centré sur les seules caractéristiques des individus mais prenant en compte le rôle de l'environnement
- Aboutissement en 2001 : **Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)**

Les modèles internationaux

La CIF



La CIF

- La CIF
 - reconnaît que tout être humain peut avoir un problème de santé et par là souffrir d'un handicap
 - place tous les états de santé au même niveau permettant une comparaison avec un instrument commun
 - classifie le fonctionnement et les handicaps associés aux problèmes de santé

Structure CIF

- *Fonction organique* (fonction mentale, sensorielle, digestives etc.), c'est-à-dire le domaine de fonctionnement corporel.
- *Structure anatomique* (structure du système nerveux, structure liée au mouvement...) qui situe l'organisation physique en jeu.

Structure CIF

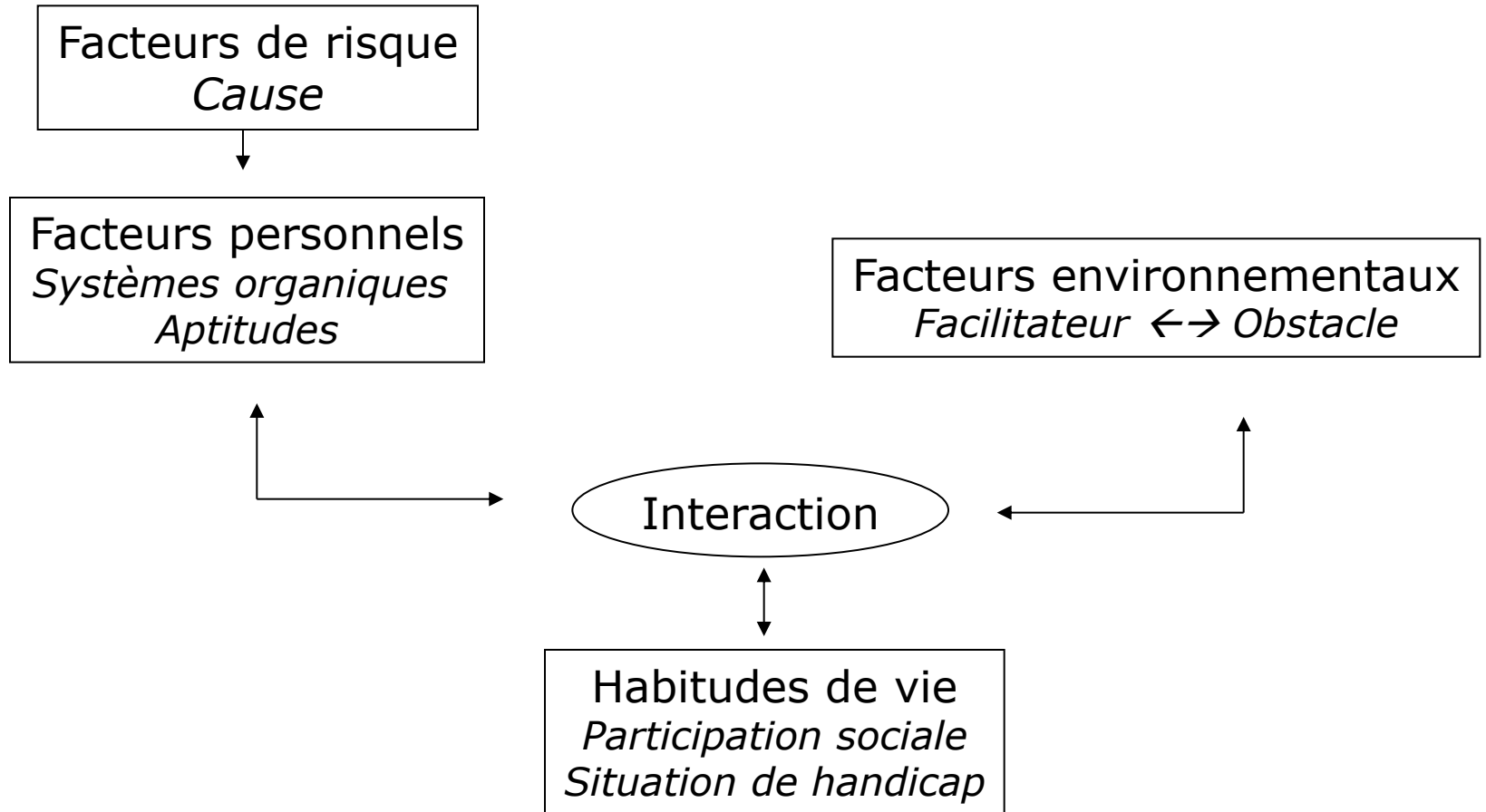
- *Activité et participation* (activité de communication, de mobilité...) qui identifie les fonctionnements concernés.
- *Facteurs environnementaux* (produit et système technique, soutien et relation...) qui relie aux facteurs extérieurs potentiellement handicapants.

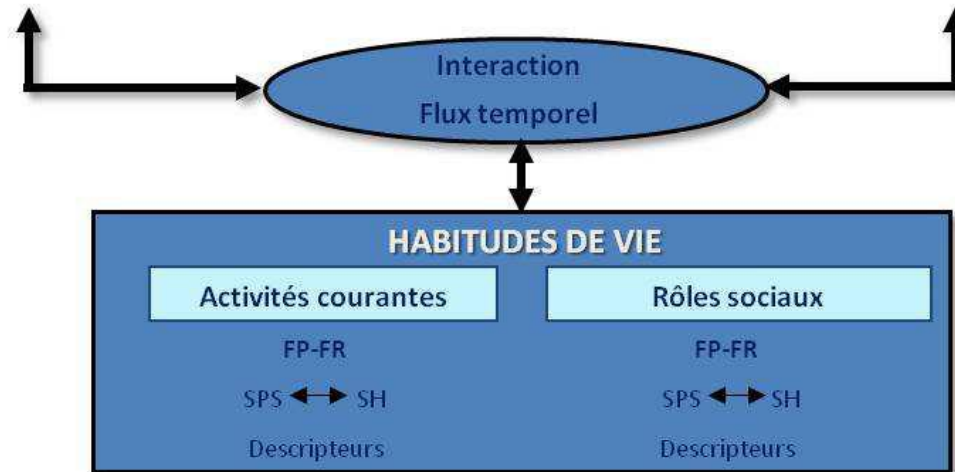
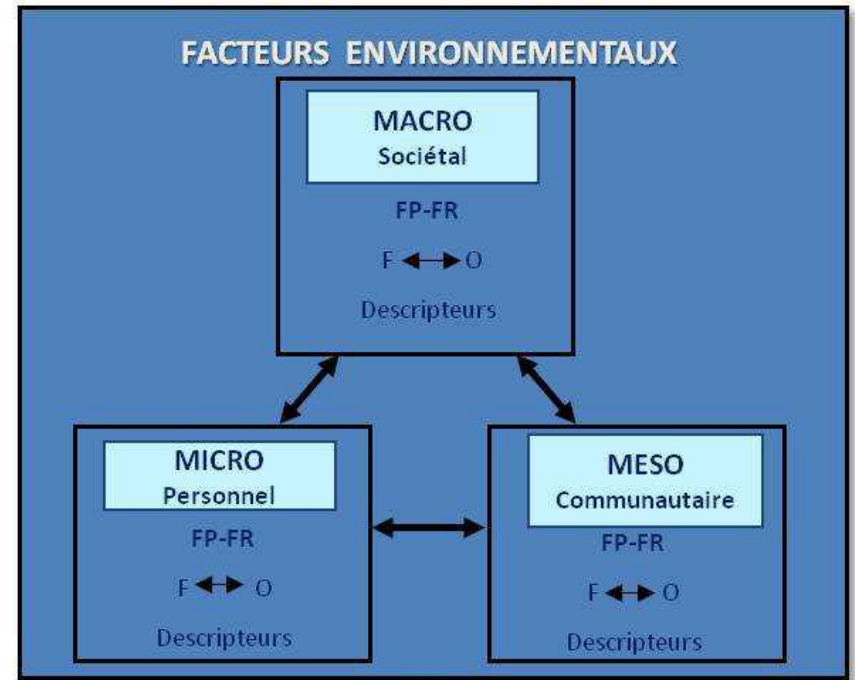
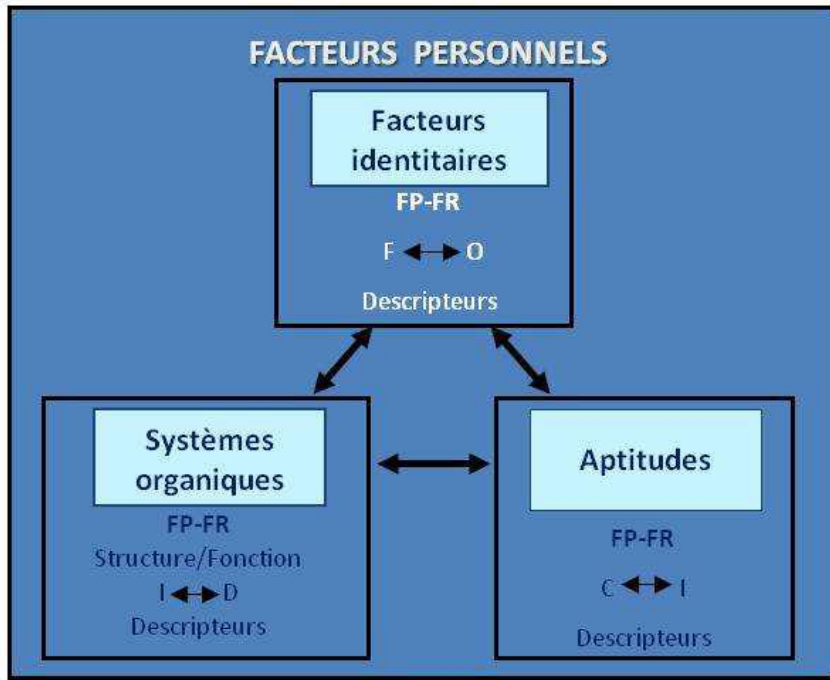
Une autre classification, le PPH

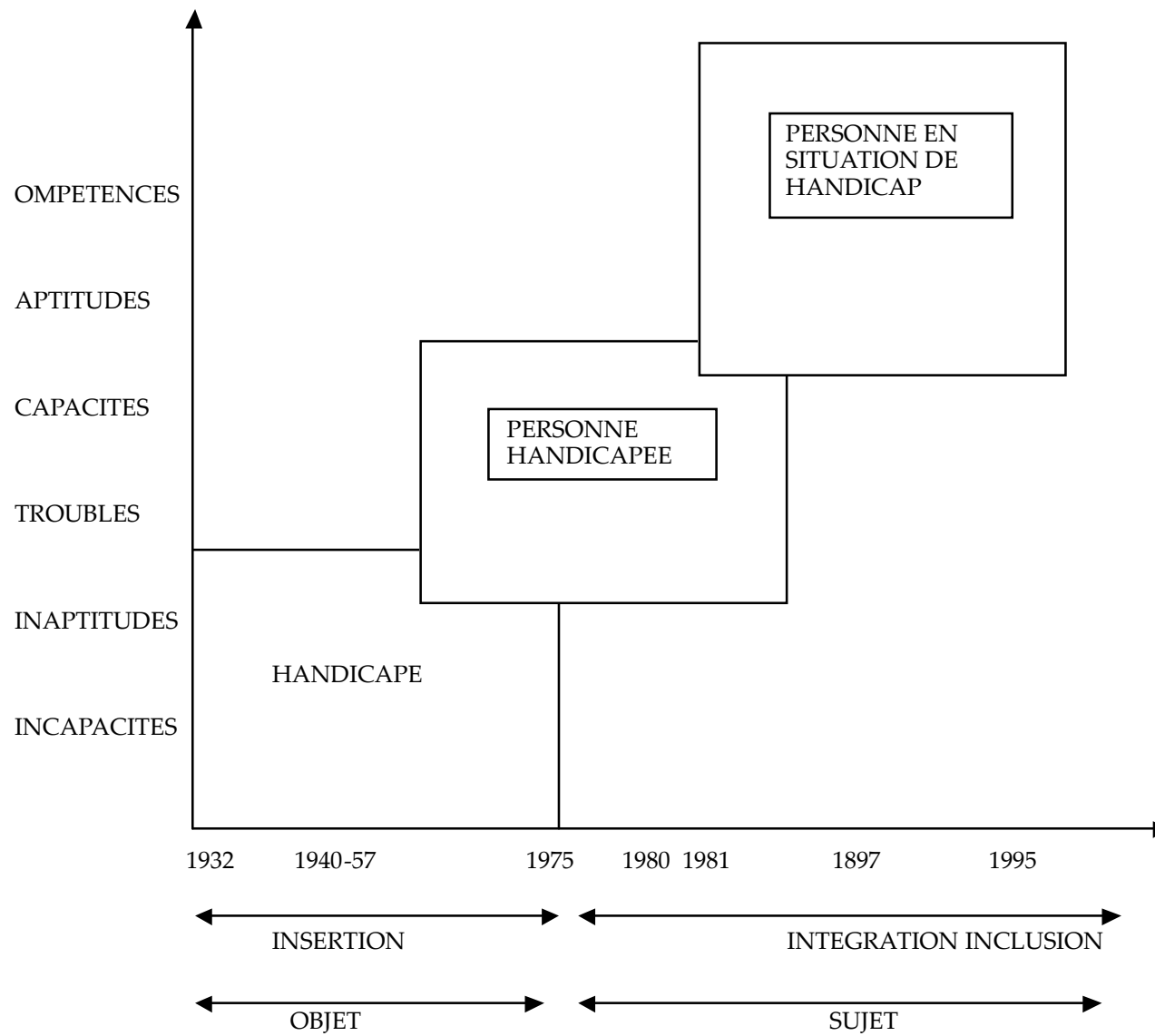
- La révision se fait dans un contexte d'évolution des représentations du handicap et d'une revendication des PH d'intervenir comme experts
- Elle conduit à prendre en considération les obstacles à la participation sociale des PH créés par l'environnement
- **Fougeyrollas** au Québec remet en question le modèle sous-jacent à la CIDIH
- En 1991, proposition d'une **Classification** intitulée « **Processus de production du Handicap** »

Modèle de Fougeyrollas

Processus de production de handicap







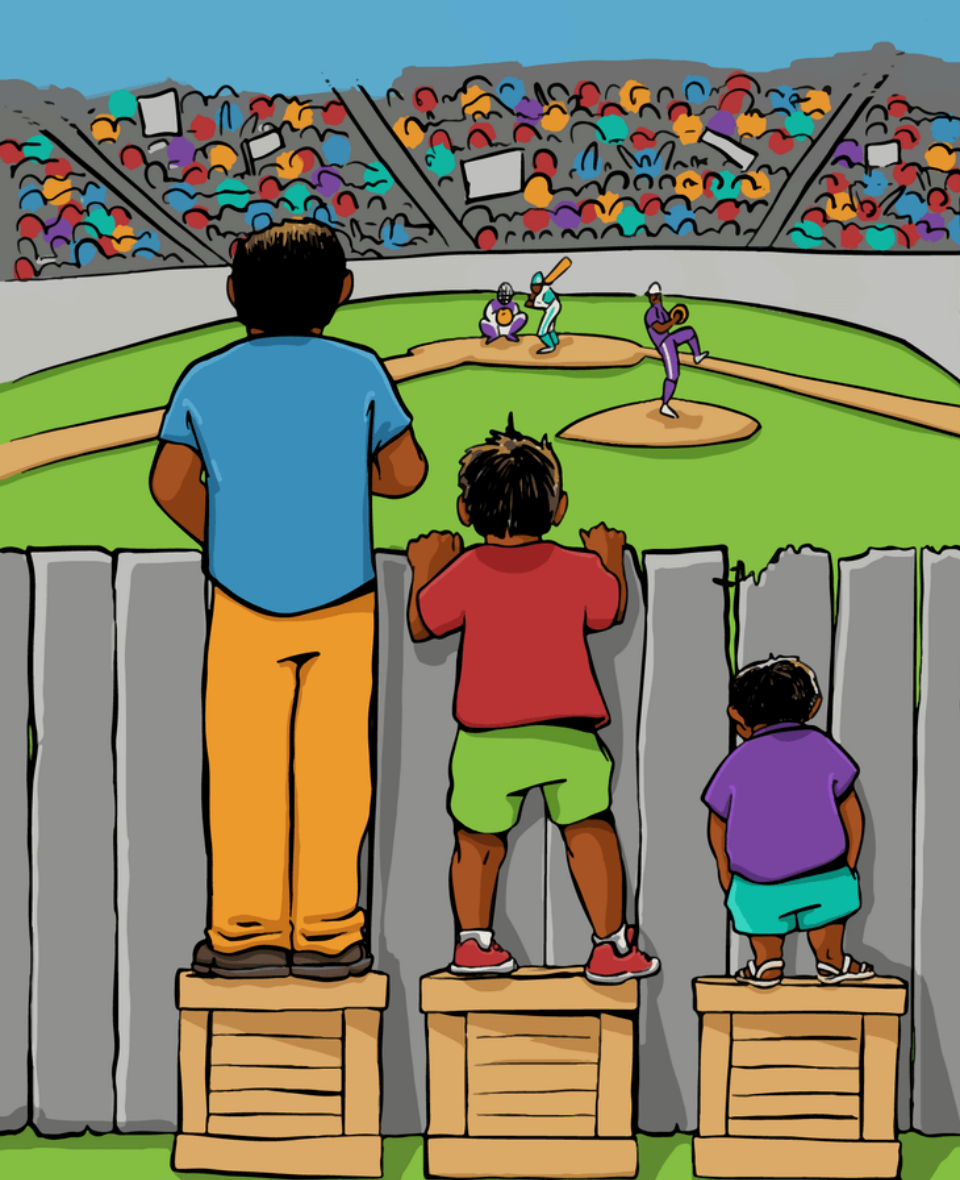
(Mantuit, 1995)

Impact sur l'évaluation

- Pour examiner les besoins de l'étudiant et les aménagements à négocier, nous pouvons, au delà d'une approche en termes de diagnostic étiologique centré sur une nomenclature des déficiences, **nous orienter vers une analyse plus fonctionnelle de la situation de la l'étudiant** en s'intéressant d'une part au profil de compétences de l'étudiant et d'autre part aux compétences attendues dans la discipline choisie par l'étudiant

Intégration/Inclusion

- La **démarche d'intégration** repose sur l'idéologie du changement des conditions de l'inadaptation
- L'idée est qu'en modifiant l'environnement, nous allons permettre à la personne handicapée de participer pleinement aux activités : notion d'aménagement raisonnable
- On défend ainsi des valeurs de solidarité et d'équité (et pas seulement d'égalité)



EQUALITY



EQUITY

Intégration/Inclusion

- Déclaration de Salamanque (1994) :
- Inclusion remplace intégration et s'oppose à la ségrégation
- Inclusion prend en considération à la fois le désavantage social et les besoins spécifiques de la personne
- Changement de point de vue : c'est aux divers systèmes (institutions, services,..) et à la société toute entière de s'organiser de telle manière à pouvoir accueillir tout un chacun quelles que soient ses caractéristiques

L'idéologie de l'inclusion

- L'inclusion doit être au cœur même de la société, dans un système politique libéral et dans un système culturel pluraliste; elle encourage la diversité et la fraternité, l'égalité des chances pour tous et l'équité
- L'inclusion s'adresse donc aux principes et valeurs d'une société

L'idéologie de l'inclusion

- Intérêt : se veut une approche globale, neutre et posant bien la question des valeurs et du type de société que nous voulons
- Problème : concept difficile à analyser : il pose la question des limites des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de chacun dans un système unique et il ne répond pas aux questions du comment apprendre, du comment vivre ensemble

Intégration et inclusion dans le domaine scolaire

Intégration

- Centration sur étudiant « problème »
- Bilan par spécialiste, diagnostic étiologique
- Reconnaissance d'un statut spécifique
- Programme pour l' étudiant
- Ré-orientation

Inclusion

- Centration sur le groupe d'étudiants
- Examen facteurs apprentissage
- Résolution problèmes en collaboration
- Stratégies pour enseignant
- Adaptation a priori de la pédagogie et des espaces
- Concept de design universel : une adaptation doit être bénéfique pour tous

Le cadre actuel : la Convention des Nations Unies relative aux **droits** des personnes handicapées

La Convention ONU

- Cette convention a été adoptée le 13 décembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et a été ouverte à la signature le 30 mars 2007. C'est le premier grand traité du XXI^e siècle en matière de droits de l'homme et c'est la première convention des droits de l'homme à être ouverte à la signature des organisations d'intégration régionale.
- La Convention est [entrée en vigueur](#) le 3 mai 2008.
- Elle a été ratifiée par la Belgique en 2009
- Voir <http://www.un.org/french/disabilities/>

La Convention ONU

- A pour but la garantie et spécification des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes handicapées à savoir « *des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* »

La Convention ONU

- On le voit la Convention ne s'enferme pas dans une définition très « scientifique » du handicap
 - La Convention adopte clairement le modèle social du handicap en rappelant le caractère évolutif de la situation et le fait que celui-ci soit la résultant d'une interaction entre le milieu et les personnes
- ==> on vise donc toute situation dans lesquelles l'activité du sujet serait limitée par divers obstacles
- ==> on vise à interdire la discrimination et à promouvoir l'égalité plutôt qu'à répertorier des déficiences

Par exemple

Au lieu de se demander : Qu'est-ce qui ne va pas chez les personnes handicapées ?

Se demander plutôt : *Qu'est-ce qui ne va pas dans la société ? Quelles modifications sont indispensables sur les plans social, économique, politique et/ou environnemental pour que toutes les personnes handicapées puissent exercer pleinement l'ensemble de leurs droits ?*

Au lieu de poser la question : Votre difficulté à comprendre les autres tient-elle à votre surdité ?

Demander plutôt : *Votre difficulté à comprendre les autres tient-elle au fait qu'ils ne sont pas en mesure de communiquer avec vous ?*

Questions adaptées de : The Politics of Disablement, par Michael Oliver (Basingstoke, Macmillan, 1990).

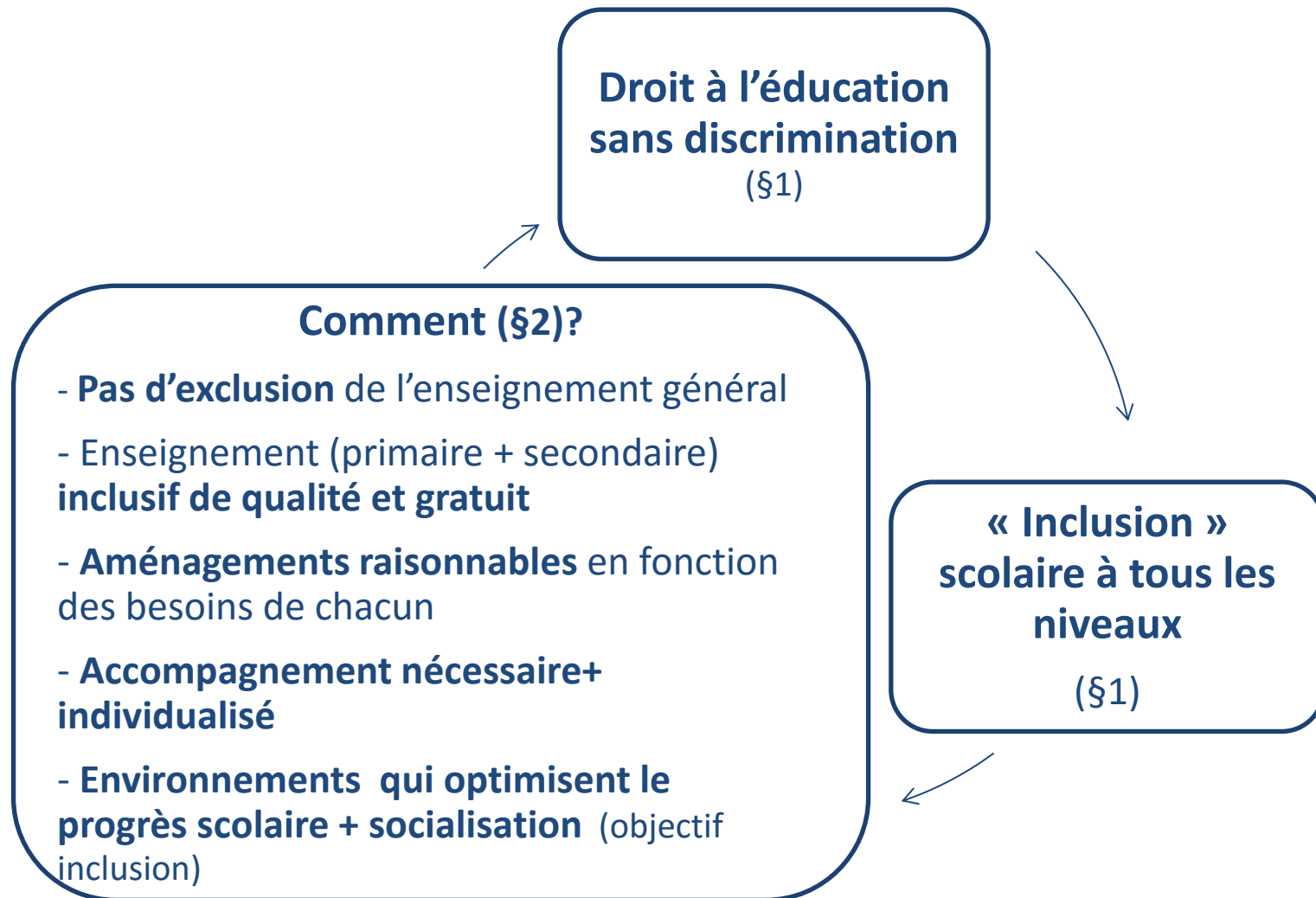
La Convention ONU : principes généraux (art 3)

- Respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
- Non-discrimination
- Participation et intégration pleines et effectives à la société
- Respect de la différence et acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité
- Egalité des chances
- Accessibilité
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité

La Convention ONU

- 8 grands thèmes (plusieurs sont transversaux) :
 - Égalité et non discrimination
 - Accessibilité (aux services, à l'information, aux espaces physiques et virtuels)
 - Capacité juridique, capacité d'agir et de prendre des décisions
 - Liberté et sécurité
 - Vie autonome
 - **Enseignement : article 24**
 - Santé
 - Emploi

2. Article 24 de la Convention concernant l'Éducation



2. Article 24 de la Convention



Compétences pratiques et sociales pour participation

- Braille, modes communications
- Langue des signes
- Modes adaptés pour personnes aveugles/sourdes



Enseignants et personnel éducatif

- Langue des signes, braille
- Sensibilisation aux handicaps, techniques adaptées,...



Enseignement tertiaire

Enseignement pour adultes

Formation professionnelle

Formation

continue

Aménagements raisonnables

2. Article 24 de la Convention

Application?

- Immédiate:

- Non discrimination
- Droit aux aménagements raisonnables



- Réalisation progressive:

- Vers enseignement inclusif
- Mais ...encore du chemin à parcourir pour rendre nos établissements d'enseignement supérieur accessibles non seulement au niveau des espaces mais aussi et surtout au niveau des activités d'enseignement, des activités sociales et culturelles

Merci pour votre attention